

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Intitulé

DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques Métiers de la forme

Autorité responsable de la certification

Université Paris Est Créteil Paris XII, Université Paul Sabatier (Toulouse) Toulouse III, Université de Strasbourg II - Marc Bloch, Université Claude Bernard (Villeurbanne, Rhône) Lyon I, MINISTERE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Qualité du(es) signataire(s) de la certification

Président de l'université de Rennes II, Président de l'université de Toulouse III, Président de l'université de Strasbourg II, Président de l'université de Lyon I, Président de l'université de Paris XII, Recteur de l'académie, Président de l'université de Lyon I, Président de l'université de Strasbourg II, Président de l'université de Toulouse III, Président de l'université de Paris XII, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La remise en forme se définit comme l'ensemble des activités physiques qui concourent à la réalisation d'objectifs liés au bien-être et à la santé par le maintien ou l'amélioration de la condition physique de l'individu au travers de trois types d'action (l'activation cardio-vasculaire, le renforcement musculaire et de la souplesse, la relaxation et la détente) dans un environnement favorisant l'épanouissement psychologique et social ainsi que l'autonomie personnelle.

Le technicien des métiers de la forme encadre les activités physiques des pratiquants. Il enseigne principalement des méthodes et des techniques avec des modalités individuelles et collectives. Il adapte les services offerts en fonction des besoins de la clientèle. Il élabore des exercices adaptés au niveau de ses élèves en suivant une progression pédagogique et dans une finalité de préparation physique. Il leur fait acquérir les apprentissages moteurs, en corrigeant les postures physiques et en montrant les mouvements corrects. Il veille au respect des règles de sécurité (nombre de participants, utilisation des appareils, respect des données anatomophysiologiques des pratiquants...).

En tant qu'assistant d'exploitation, il participe à la gestion et au management dans l'entreprise. Il prend part à la réflexion stratégique et participe à la mise en œuvre de la commercialisation et de la communication définies par l'entreprise.

Responsable de la surveillance des installations et de la maintenance des équipements, il vérifie leur conformité aux normes existantes et propose des rénovations.

Concevoir, encadrer et animer des séances collectives ou individuelles dans les domaines de l'activation cardiovasculaire, du renforcement musculaire, des étirements et de la relaxation en veillant à la sécurité des pratiquants et des tiers (salle de musculation, salle de cours collectifs, espace cardio-training, espace aquatique) Communiquer en situation professionnelle

Aider à la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise et de sa gestion

Assurer l'entretien et la maintenance des équipements et des installations

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille dans le secteur privé (clubs de remise en forme, opérateurs du tourisme, clubs de vacances, centres de thalassothérapie ou de thermalisme...), dans le secteur associatif (associations

sportives, associations d'entreprises) ou le secteur public (services des sports et de l'animation des collectivités locales, centres de loisirs).
Il occupe un poste de technicien des activités de mise en forme (enseignant, intervenant) ou d'assistant d'exploitation (gestionnaire de structures, coordinateur, manager).

Codes des fiches ROME les plus proches :

- [G1204](#) : Éducation en activités sportives

(en cours de validation par le Pôle Emploi)

Réglementation d'activités :

Cette activité est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le DEUST «Métier de la forme ».

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Assister le directeur d'exploitation : Marketing opérationnel des entreprises du secteur de la mise en forme ; gestion comptable et financière ; cadre légal des entreprises de la forme ; culture d'entreprise et management des ressources humaines

- Accueillir et orienter le pratiquant / client :
Prise en charge et évaluation du pratiquant ; présentation et usage des équipements ; sociologie des pratiques corporelles

- Analyser le fonctionnement anatomophysiologique du pratiquant :
Anatomie appliquée aux mouvements ; biologie et physiologie de l'exercice ; apprentissages moteurs

- Maîtriser et enseigner les méthodes et techniques des activités de mise en forme : Théorie de l'intervention, pédagogie générale ; méthodes et techniques des activités de mise en forme (théorie et pratique) ; pratique personnelle et évaluation formative

- Communiquer en situation professionnelle :
Développement du comportement professionnel ; informatique ; anglais

- S'insérer dans le secteur professionnel :
Stage pratique obligatoire et rapport de stage ; tutorat

Validité des composantes acquises : 3 an(s)

Conditions d'inscription à la certification	Oui/Non		Composition des jurys
	Oui	Non	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Professionnels et universitaires
En contrat d'apprentissage	X		Professionnels et universitaires
Après un parcours de formation continue	X		Professionnels et universitaires
En contrat de professionnalisation	X		Professionnels et universitaires
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Professionnels et universitaires
		Oui	Non
Accessible en Nouvelle Calédonie			X
Accessible en Polynésie Française			X

Liens avec d'autres certifications

Accords européens ou internationaux

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 juillet 1984

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :